

ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENNES ÉLÈVES
DU
LYCÉE MOLIÈRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 23 Mars 1912

71, RUE DU RANELAGH. -- PARIS

N° de Chèques Postaux : 355.44.

BULLETIN MENSUEL

N° 2. — Avril-Mai 1932

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT, BIBLIOTHÈQUE

I. Association des Anciennes Elèves

1. Réunion du Conseil du 14 mai.
2. Assemblée générale de l'Union des Associations.
3. Mariages. — Naissances. — Deuils.
4. Examens et Diplômes.
5. Nouveaux membres de l'Association.
6. Errata à l'Annuaire et Changements d'adresse.
7. Accusé de réception de cotisations.
8. Avis.

II. Société de Bienfaisance

1. Cercle Amical. — Réunions et fête de mai.
2. Réunions de Bienfaisance.

III. Notes et Informations

1. Conditions d'admission au Concours de Rédacteur-stagiaire à la Préfecture de Police.
 2. Hôpital Franco-Musulman de Paris et du département de la Seine.
 3. Orientation Professionnelle et Placement.
-
-

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN

Le *Bulletin* est ouvert aux annonces payantes. Nous prions nos compagnes de le signaler autour d'elles à tous ceux que cela pourrait intéresser.

S'adresser pour la Publicité :

POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION, à Mme DELZANT, 39, avenue de Breteuil, 7°.

POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A L'ASSOCIATION, à Mlle Georgette KAHN, 16, rue de Lévis, 17°.

Nous signalons à Mesdames les Professeuses, à tous les membres de notre groupement les avantages qui leur sont accordés par les annonceurs, dès qu'elles se recommandent de l'Association.

Leur réserver notre clientèle est aussi un moyen de leur témoigner notre gratitude pour l'aide que nous apporte leur publicité.

Avis important

Mme Castier, trésorière, 31, rue Jouvenet, Paris, 16°, prie instamment les sociétaires, particulièrement celles qui habitent la Province et les Colonies, de bien vouloir régler le montant de leur cotisation pour l'année courante, soit 15 fr., par mandat, chèque ou virement postal. (Compte 355-44, Paris).

Faute de versement, cette cotisation sera recouvrée par une traite à domicile, comprenant une majoration de 2 fr. pour frais. Ce mode de recouvrement est une cause de dépenses et de perte de temps inutiles. Nous remercions à l'avance toutes celles qui permettent de l'éviter en s'acquittant spontanément.

On peut racheter sa cotisation et devenir *Sociétaire Perpétuelle*, en versant une somme de 200 fr. en une ou plusieurs fois.

Avec toute la France, notre Lycée a participé au deuil qui a frappé le Pays entier en la personne du Président Doumer.

Pour nous, ce deuil a été plus personnel encore : nous ne pouvions oublier les liens qui unissaient à notre Maison, où ses trois filles furent élèves, ce grand Français et cet homme de bien, ni l'extrême bonté avec laquelle il accueillit toujours les requêtes en faveur d'anciennes élèves de Molière.

Nous exprimons notre douloureuse et respectueuse sympathie à Mme Doumer, ainsi qu'à ses enfants, en particulier à nos anciennes compagnes, Mmes Emery (Germaine Doumer) et Lemaire (Hélène Doumer) et nous associons le souvenir affectueusement fidèle que nous conservons à Lucile Doumer (Mme Crété), membre de notre A., morte pendant la guerre, après une longue et douloureuse maladie, à l'hommage ému que nous apportons à la mémoire de son père.

De nombreuses Anciennes Elèves de Mlle Dugard souhaiteraient que la mémoire de notre cher professeur fût perpétuée par une Plaque.

Celles qui désireraient posséder ce souvenir et souscrire à la publication, sont priées d'envoyer leur nom à Mme Delzant, secrétaire de l'A., 39, avenue de Breteuil.

Le prix de la Plaque sera de 5 fr.

. Bibliothèque

Pour permettre aux membres de l'Association qui désirent emporter des livres en vacances, de faire une visite à notre bibliothèque avant leur départ, Mlle Kauffmann se tiendra à leur disposition exceptionnellement, le *samedi 2 juillet* (1^{er} samedi), et le *samedi 9 juillet* (2^e samedi), de 2 à 3 heures.

Le catalogue de la Bibliothèque ne paraîtra que dans le *Bulletin* n° 3.

I. Association des Anciennes Élèves

Réunion du Conseil du 14 Mai

Le deuil national qui a frappé la France dans la personne du Président Doumer, nous a, bien entendu, forcées à remettre notre *Fête* primitivement fixée au 2 juin. Ayant un impérieux besoin des ressources qu'elle nous procure, le Conseil a été convoqué d'urgence pour décider de la date à laquelle elle pouvait être reportée.

Aucune de nos Présidentes d'Honneur, prévenues d'ailleurs très tardivement, n'avait pu se rendre libre, en cette veille de Pentecôte, pour se joindre à nous.

La séance s'est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de Mlle Weil.

Étaient présentes : Mme Delzant et Mlle Kauffmann, secrétaires ; Mlles L. Bouteille, M. Courtin, Mme Jeangirard, Mlles S. Picard et A. Valorio.

Mmes Castier, Nozières, Rubin, Mlles Hécart, Maury et Turpin s'étaient excusées.

Mlle Weil annonce que Mlle Dugard a laissé une somme de 1.000 fr. pour être partagée entre notre Caisse de Secours et la Société de Bienfaisance. Nous sommes profondément émues de cette suprême marque de sollicitude pour nos œuvres, donnée par notre cher et regretté Professeur.

Sur ces 1.000 fr., il nous revient donc 500 fr. et nous avons actuellement en caisse 2.000 fr. Or, nous avons à prévoir actuellement comme dépenses (secours, aide à des compagnes malades, frais divers) : 3.400 fr. Nous aiderons une de nos jeunes compagnes à partir au Sanatorium. Tout a été prévu pour elle jusqu'au mois d'octobre.

Ensuite nous verrons, selon nos possibilités...

50 fr. sont votés pour la fondation Cope (1). Cette allocation sera portée à 100 fr. si la *Fête* donne de bons résultats. Pour

(1) Le Syndicat des Professeurs des Lycées de garçons et de l'Enseignement secondaire féminin a décidé de perpétuer le souvenir de son président M. Cope, qui fut professeur au Lycée Molière, par une fondation portant son nom. Une souscription est donc ouverte dont les revenus seront remis par les soins du Bureau Syndical, à la famille d'un membre de l'Enseignement Secondaire mort prématurément en activité. Les fonds doivent être adressés à Mlle Lombard, 246, rue St-Jacques (5^e). Chèque Postal : Paris 820-61.

cette fête, faut-il encore que nous ayons une scène. La nôtre, ou, du moins, son rideau et les décors ont besoin de réparations urgentes dont nous devons assumer les frais.

La question essentielle est donc le maintien de la Fête.

Une délibération s'engage sur la date à laquelle elle pourrait avoir lieu : le deuil national dure un mois. Nous avons le choix entre :

le 16 juin, date des Baccalauréats de Mathématiques ;

le 23 — — des examens de passage ;

le 30 — autres Baccalauréats.

Le Baccalauréat de Mathématiques ne se passant pas à Molière et les Mathématiciennes ne prenant généralement point part à l'organisation de la Fête, nous adoptons, à l'unanimité, la date du 16. Nous aurons, ainsi que cela a déjà été décidé deux séances de concert à 5 fr. Le programme comportera une comédie montée et jouée par les Elèves de Seconde : « *Le Misanthrope et l'Auvergnat*. » Notre compagne, Suzanne Louppe, chantera. Nos petites amies Casou Kousama et Massé, feront une partie de violoncelle et piano, et nous pouvons, comme toujours, compter sur le dévoué concours de Mme Mausoy et de quelques-unes de ses petites élèves. Comme chaque année, également, Mlle Bayrou veut bien continuer à organiser dans la cour, des danses et des mouvements rythmiques. Enfin, pour les petites, nous aurons deux séances de guignol.

Avant de nous séparer, Mlle Weil donne lecture d'une lettre que lui a adressée le Chef de Bureau du Service des secours de l'A. P. :

« MADAME LA PRÉSIDENTE,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration dispose actuellement de dots de mariage de 10.000 fr., au titre de la fondation Bell, en faveur de jeunes filles pauvres et méritantes, demeurant dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

« Pour pouvoir bénéficier de cette fondation, les jeunes filles doivent être Françaises, être âgées de plus de 21 ans et de moins de 30 ans au 1^{er} janvier 1932. Elles doivent, en outre, justifier de 3 ans de résidence à Paris dont 1 an dans un des arrondissements ci-dessus, exercer une profession régulière.

« La dot sera versée aux jeunes filles désignées si elles se marient avec un Français dans le délai de 3 ans à dater de la décision d'attribution.

« Si vous connaissiez parmi les anciennes élèves, membres de votre Association, des jeunes filles remplissant les conditions ci-dessus, de situation pauvre ou modeste, et dont les mérites personnels pourraient retenir l'attention de la Commission chargée de l'attribution des dots de la Fondation Bell, je vous serais obligé de vouloir bien les pressentir et les inviter à adresser leurs demandes le plus tôt possible au service des Secours de mon Administration, 3, avenue Victoria. »

Nous serions heureuses que l'une des nôtres pût bénéficier d'une des dots de cette Fondation.

Notre présidente nous communique enfin les remerciements de nos jeunes amis François et Renée St-Georges, à qui nous avons offert une garniture de cheminée à l'occasion de leur récent mariage.

Assemblée Générale de l'Union des Associations

L'Union des A. qui groupe actuellement 135 adhérentes, a tenu son Assemblée générale le dimanche 17 avril à la Maison des Lycéennes.

Du rapport moral de la présidente, Mlle Desprez, retenons d'abord la réconfortante constatation du progrès de l'Union, qui, en deux ans, a reçu l'adhésion de 17 nouvelles A. : 7 en 1930 et 10 en 1931 : (collèges de St-Germain, de Condom, d'Albi, de Brive, de Roubaix, de Provins, de Fontainebleau, de Blois, de Dinan, et du Lycée de Metz). Cette progression est, bien entendu, liée aux avantages que procure la Fédération :

1° *Renseignements utiles* fournis 2 fois par an par le *Bulletin* (bulletin bibliographique, communications sur les carrières féminines, enfin chroniques des A., fécondes en excellentes suggestions).

2° *Service de Placement* que les déléguées, Mmes Dreyfus et F. Meyer assurent « avec une persévérance modeste et vraiment admirable », deux fois par semaine, 99, rue de Prony.

Cette année 42 placements ont été réussis. 19 des jeunes filles placées appartenaient aux A. parisiennes (dont 5 pour Molière).

3° *Service de Documentation de Placement* dont les réunions

ont eu lieu régulièrement les 1^{er} lundis de chaque mois sous la présidence de *Mlle Caron*, dir. honor. du Lycée Fénelon, qui se tient également à la disposition des jeunes filles et de leur famille, pour tous renseignements concernant l'orientation professionnelle, au Foyer International des Etudiants, 93 boulevard St-Michel, les mercredis, de 15 à 18 heures.

Les déléguées au placement des A. parisiennes ont été heureuses de ces occasions de se rencontrer, de se mieux connaître, de chercher ensemble de nouveaux débouchés de travail en s'efforçant de réagir contre les dangereuses erreurs d'orientation.

4^e Enfin Maison des Lycéennes fondée bien modestement en 1906, et qui peut maintenant accueillir pendant l'année scolaire les étudiantes sociétaires des A. affiliées, et pendant les vacances, les sociétaires de passage (1), ainsi parfois que des groupes parisiens d'Associations de Province. 58 jeunes filles, appartenant à 34 A. différentes, sont actuellement accueillies à la Maison de la rue Amyot. Elles ont eu la joie d'y entendre, un soir de novembre, M. Yves Tynaïre, interpréter, avec son magnifique talent, les plus beaux lieder de Schubert, et un gai Réveil-lon a fait revivre pour elles la poésie des Noël's d'Alsace.

Malgré la modicité des tarifs, le prix en est parfois encore trop lourd pour la bourse de certaines pensionnaires de différentes A. L'Union a donc reçu, avec reconnaissance, 1.500 fr. pour sa caisse des Bourses (2). D'autre part, la Société des Amis de l'Étudiante, non contente d'assurer le Service médical de la Maison, a offert à ses pensionnaires, 2 bourses de vacances (200 et 400 fr.) et 3 bourses d'études de chacune 200 fr. par mois, et a encore fourni une somme de 3.237 fr., utilisée pour des améliorations intérieures.

L'Union a encore su se rendre utile et donner au dehors, en répondant à l'appel de l'A. de Nantes et en versant son obole (300) pour les familles des naufragés du *Saint-Philibert*, ainsi qu'elle l'avait fait pour les sinistrés des Inondations du Midi et de la catastrophe de Fourvières.

L'année 1931-32, conclut la présidente, fut pour l'Union, comme pour la Maison des Lycéennes, une période de travail

(1) Pendant les vacances, sociétaires, élèves, professeurs des Lycées français du Levant, venues nombreuses pour l'Exposition Coloniale, furent accueillies à la Maison des Lycéennes.

Durant une semaine 25 membres de l'A. de Perpignan, venues à Paris en excursion organisée par l'A. résidèrent également rue Amyot.

(2) L'A. de Molière a donné 500 fr.

fécond, de progrès continus, de « plein rendement » et de bonne situation financière.

Le rapport de la Trésorière accuse, en effet, un excédent de recettes de 21.949 fr.

Lorsque l'Assemblée eut approuvé à l'unanimité la gestion morale et financière du Comité, Mlle Desprez donna la parole à Mme Lescamela, déléguée de Pau, qui avait à faire une proposition du plus haut intérêt.

L'A. de Pau se propose, en effet, de fonder une *Maison de Retraite* pour sociétaires des A. qui voudront bien adhérer aux Statuts établis d'un commun accord avec elles.

Cette Maison serait ouverte à Pau ou environs immédiats, accessible à des moyens de communication, sous le contrôle de l'A. de Pau.

Une Société anonyme par action serait créée ; les dons seraient acceptés ; des subventions seraient demandées à la ville et à l'État.

La Maison comprendrait à son début une vingtaine de chambres dont quelques-unes seraient réservées à des sociétaires en vacances ou repos.

Les Retraitées ne seraient admises que sur références de leurs A. respectives et sur certificat médical attestant qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie susceptible de gêner les autres pensionnaires.

On pourrait apporter ses meubles.

Le prix de la nourriture, de l'éclairage et du chauffage des salles communes serait le même pour toutes, mais le prix des chambres pourra varier suivant l'exposition, l'étage, le nombre et un apport de meubles.

On devra apporter un trousseau de linge de maison qui deviendra propriété commune après 6 mois de séjour.

Mme Lescamela, après avoir indiqué ces grandes lignes ajoute que Mme Lévy a trouvé, à Pau, une maison convenant à l'entreprise, pouvant recevoir 20 pensionnaires pour un prix de pension, qui, calculé d'après le coût actuel de la vie, pourrait s'élever à 18 fr. par jour, non compris les frais accessoires.

A l'unanimité l'Assemblée se montre favorable à ce principe, mais une discussion s'engage sur son mode de réalisation. Mlle Desprez fait observer qu'il faudrait procéder comme lors de la création de la Maison des Lycéennes, établir un projet de société par actions qui gèrerait la Maison, étudier ce projet au point de vue légal et fiscal, et ensuite faire un appel à toutes les A. pour la souscription ou le placement des actions.

Elle propose d'envoyer à l'A. de Pau l'expression unanime de la sympathie de l'Assemblée et de l'aider dans la mesure de ses moyens.

Les membres sortant du Comité ayant été réélus à l'unanimité, et, l'ordre du jour épuisé, la séance ayant été levée, selon l'agréable coutume, les délégués continuèrent leurs entretiens en prenant une tasse de thé.

Mariages

Nous avons appris le mariage de Mlle Odette Mathias avec M. René Pintard, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Agrégé des Lettres, Professeur au Lycée de Sens.

Mlle Jeanne Boudène avec M. Svend Eriksen.

Mlle Valentine Dreye avec M. Jacques Bera.

ainsi que celui de M. Jean-Paul Mayer, fils de Mme Paul Mayer (Renée Seligman), avec Mlle Marcelle Picard.

Nous adressons aux nouveaux époux nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Naissances

Nous apprenons la naissance de *Gérald*, fils de M. et de Mme G.-A. O'Neill (Marie-Louise Schlessler) et petit-fils de Mme Schlessler (Henriette Merson).

Colette, fille de M. et Mme Paul Magrou (Denise Labour).

Jeanne, fille de M. et Mme Raymond Hugot (Berthe Boivin).

Pierre-Anselme, fils de M. et Mme Louis Taillandier (Madeleine Garnier).

Hélène, fille de M. et Mme Bernard Debray (Louise Huret).

Francine, fille de M. et Mme André Bontemps (Simone Laporte).

Philippe, fils de M. et Mme Nozières (Alice Noël).

Eve-Line, fille de M. et Mme A. Cherchevsky (Germaine Bernard).

Nous félicitons bien vivement les heureux parents et souhaitons bonheur et santé aux nouveau-nés.

Deuils

Nous avons appris avec une douloureuse émotion la mort d'une de nos anciennes compagnes et fidèles sociétaires, *Mlle Elisabeth Pelon* de qui ses professeurs et ses camarades conservent le plus affectueux souvenir.

Nous nous associons profondément au deuil de sa famille, deuil qui est aussi le nôtre.

Plusieurs de nos membres honoraires viennent d'être douloureusement éprouvés.

Nous avons, en effet, appris les décès de *M. Louis Schoefer*, sous-directeur du Service Marine à la Vacuum Oil Compagny, gendre de Mme Parcot, Economiste du Lycée, et mari de notre compagne Marcelle Parcot.

De *M. Descomps*, père de *Mlle Descomps*, professeur au Lycée.

De *Mme Vaconsin*, mère de *Mme Rouillon-Vaconsin*, professeur au Lycée.

De *Mme Marquis-Sébie*, mère de *Mlle Marquis-Sébie*, Répétitrice.

Nous prions *Mmes Parcot* et sa fille, *Mme Rouillen*, *Mlles Descomps* et *Marquis-Sébie* de bien vouloir agréer l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie.

D'autre part on nous annonce la mort de *Mme Emerique*, mère de *Mme Rossano* (*Hélène Emerique*) et de *Mlle Lise* et *Antoinette Emerique*.

De *Mme Dujardin-Beaumetz*, mère de *Mme Paul Lemoine* (*Marie Dujardin-Beaumetz*) et grand-mère de *Mlle Suzanne Huguet* et de *Mme Pierre Jouven* (*Madeleine Huguet*).

De *Mme Vve Frédéric Wahl*, mère de *Mlle Marie-Louise Wahl*.

De *Mme A. Gautier*, mère de *Mme Henry Lion* (*Andrée Gautier*) et de *Mlle Suzette Gautier* et tante de *Mlle Yvonne Fournès*.

De *M. Paul Alphanbéry*, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, père de *Mlles Hélène* et *Marie-Fernande Alphanbéry*.

De *M. Bouvier*, tué accidentellement en auto, père de *Mlles Georgette* et *Josette Bouvier*.

De *M. Pierre Charles*, maire de Liernais, ancien député, père de *Mme Maurice Come* (*Denise Charles*).

De *Mme J.-A. Pottier*, grand'mère de *Mme Pierre Pottier* (Marie Tencé).

Nous prions nos compagnes si cruellement éprouvées de croire que nous prenons une part profonde à leurs deuils et nous leur envoyons nos plus sincères condoléances.

Examens et Diplômes

Nous n'avons appris qu'assez tardivement le beau succès remporté en juin dernier, juste avant son mariage, par *Mme Jean Sarrut (Lise Moricaud)* qui a obtenu le *Diplôme de l'Ecole Libre des Sciences Politiques* avec la Mention *Bien*, dans la section diplomatique.

Nous nous excusons de n'envoyer à *Mme J. Sarrut* que des félicitations bien tardives. Du moins sont-elles aussi sincères que chaleureuses.

AMEUBLEMENT-DÉCORATION

Commission

Exportation

Maison Maurice Wimphen & Fils

MEUBLES DE FANTAISIE

❖ COPIE D'ANCIEN ❖

❖ MODERNE ❖

❖ OCCASION ❖

❖ TAPISSERIE ❖

25, Rue du Faubourg St-Antoine
PARIS (XI^e)

Téléph. : Diderot 06-75

5 o/o de Remise aux Membres de l'Association, dont fait partie notre compagne, *Mme Wimphen (Denise Goetschel)*.

Nouveaux Membres de l'Association

Membres honoraires

Mlle Lebrun, professeur au Lycée Molière, 2, rue Dode-de-la-Brunerie, 16^e.

Mlle Bercher, professeur au Lycée Molière, 8, rue Lyautey, Paris, 16^e.

Sociétaires Perpétuelles

Mmes Etienne Hirsch (Thérèse Bernheim), 4, rue Haussmann, Courbevoie (Seine).

Lhoumeau (L. Hendrickx), Salles (Deux-Sèvres).

Chauvin (M. Wiernsberger), 37, rue de Soissons, Villers-Cotterets (Aisne).

Mlle Juliette Baud, 108, rue Truffault, 17^e.

Mlle J. Adam, Professeur au Lycée de Jeunes Filles, rue du Bocage, Nantes (Loire-Inférieure).

Sociétaires

Mlles A. Brousson, 30, rue Théophile-Gautier, 16^e.

Marie-Hélène Paul-Lévy, 33, rue Théophile-Gautier, Paris, 16^e.

P. Mestre, 1, rue de Lourmel, 15^e.

J. Vinitzky, 50, rue Spontini, 16^e.

Geneviève Vitry, 1, rue Nicolo, 16^e.

Hélène Zenker, 19, rue de la Convention, 15^e.

Aspirante

Mlle Odette Kingsbury, 14, rue de la Cure, 16^e.

**PANSEMENTS
COMPRESSES
BANDES DE CRÈPE
LINGERIE CHIRURGICALE
LINGERIE HYGIÉNIQUE
LAYETTE HYDROPHILE
LAYETTE EN TRICOT DE COTON**



Exiger cette Marque

TETRA

En vente
partout

Errata à l'Annuaire et Changements d'adresse

Omission à l'Annuaire

Mme Babinet (G. Aubert), S., 45, rue Denfert-Rochereau, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Changements d'adresse

Mlle Hamet (M. honor.), économe au Lycée d'Avignon (Vaucluse).

Mlle Pommard (M. honor.), 18, rue Eugène-Manuel, 16^e.

Mme Bruninghans-Moppert (M. honor.), 19, rue Talant, Dijon (Côte-d'Or).

Mme André Lévy (Geneviève Weill), S. P., 9, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).

Mme Jaudon (M. Milon), S., 145, boulevard St-Michel, 5^e.

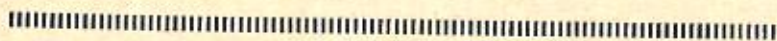
Mlle Marguerite Carpentier, S., professeur au Collège de Jeunes Filles de Castres (Tarn).

Mlle Jeanne Adam, S. P., Lycée de Jeunes Filles, rue du Bocage, Nantes (Loire-Inférieure).

Mlle G. de Bosch-Kemper, S., 8 bis, rue Scheffer, 16^e ; tél. Passy : 42-01.

Mlle Waldeck-Roussseau, 38, et non 36, rue des Sablons, 16^e.

Mme Svend Erichsen (Jeanne Boudène), 24, Høyrupsallé Hallerup-Copenhague (Danemark).



AUTEUIL 30-33

:- MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS :-

JACQUES-B. CHERCHEVSKY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

:- APPAREILS DE REDRESSEMENT. -- PROTHÈSE :-

CONSULTATIONS :

Mardi et Vendredi de 9 à 12 h.

Mercredi et Samedi de 2 à 6 h.

Les autres jours sur rendez-vous

46, rue de Passy, PARIS (16^e)

Accusé de réception de Cotisations

Sociétaires Perpétuelles

2 versements de Mme Trèves ; Mmes Hirsch-Bernheim ; P. Chauvin ; Lhoumeau ; Mlle Baud ; 1 versement de Mlle Adam.

Sociétaires 1930-1931

Mme Destreicher.

1931

Mme Tedesco ; Mlles Marcelle Bouquet ; Marguerite Jougounoux ; Marguerite Weil.

Sociétaires 1931-1932

Mmes de Villeneuve ; Cumenge ; Roussel ; Jean Jaudon ; Delmon ; Le Fournier ; Mlles Carpentier ; Yvonne Chaliot ; Jacqueline Mady.

Sociétaires 1932

Mlle J. Dureteste ; Mme Herr ; Mlles Anne-Marie Aichinger ; Henriette Lavoine ; Mme Gratzmüller ; Mlle Madeleine Lenoir ; Mme Marthe du Plantier ; Mme André Picard ; Mme Schwartz ; Mlles Madeleine Dornier ; Denise Landowski ; Mme Kuhn ; Mlles Huguette Bonnereau ; Thérèse Cahen ; Françoise Pannier ; Mme Maurice Lazard ; Mlle T. Blum ; D^e Paulette Landowski ; Mmes Védrines-Dol ; Bréhier ; Mlles Alette Neveux ; S. Dupont ; Annette Wapler ; Od. Savignat ; Grimaud ; Mme Rossano ; Mlle Simone Boia ; Mmes Leneveu ; C.-P. Grunbaum-Ballin ; Mlle Ochotnikoff ; Mme Roger Lévy ; Mlle Simone Merlv ; Mme Patouillet ; Mme Lobjoy ; Mlles Suz. Léry ; Josette Colomb ; M. Lapiquonne ; R. Lenglumé ; Michel Briand ; Mmes Jean Luc ; M. Didier ; Videau ; Paul Kahn-Levin ; S. Rouault ; Charles Picard ; Pradel ; Durin ; Mlle Odette Dubief ; Mme Egli ; Mlles Trouilhé ; Valdeck-Rousseau ; Louise Pozzi ; Marcelle Reynaud ; Lombard ; Mme Bin ; Mlles Suzanne Poinot ; Geneviève Bobin ; Mme Bobin ; Mlles Bouteille ; Geneviève Berger ; Mme Lahalle ; Mlle G. Peré ; Mme J. Rennotte ; Mlles Seicaresco ; Le Brun ; Suzanne Feist ; Mme Dolfus ; Mlle Paulette Massiot.

Aspirante 1931

Mlle Josette Colomb.

Aspirantes 1931-1932

Mlles Janine Bloch ; Jeanne Borgel ; Andrée Chappuis ; Josette Garaix ; Geneviève Bosh-Kemper ; Paulette Bouhant ; J. Hufnagel.

Aspirantes 1932

Mlles Geneviève Lemerrier ; L. Barboza ; S. Sourmais ; L. Salmona ; Odette Kingsbury ; Amélie Ebner ; Yvonne et Geneviève Luinaud ; Mireille Labro ; M.-T. Hahn ; Yvonne Terrien.

AVIS

Notre compagne Mme Jacquier-Botz nous signale l'intérêt, que peut présenter pour ceux qui voudraient passer leurs vacances à Biarritz, Culham Collège à Chassin-Biarritz dirigé par ses amis M. et Mme Mac Culloch (1).

Ce bel établissement, situé dans un joli parc, et entouré de pins, possède tout le confort moderne. Dans ce cadre agréable on peut bénéficier de tous les bons effets du soleil, du grand air et de la mer... et de maintes distractions, pic-nics, excursions, concerts, bains de mer, etc., qu'apprécie la jeunesse. En même temps, il est intéressant de noter que les pensionnaires peuvent parfaire leur instruction, principalement en étudiant et pratiquant l'anglais dans un milieu anglais.

❧

Agréables Vacances en Angleterre

*pour Jeunes Gens et Jeunes Filles
désireux de perfectionner leur anglais
tout en faisant un séjour au bord de la mer,
dans une excellente famille.*

Ecrire : M^{rs} MURTON, « Roma » Herne av. H^{eme} Bay (Kent)

Recommandé par notre compagne Mlle S. Roy-Ollier, 6, rue Pierre-Guérin, à qui l'ont peut écrire pour avoir plus amples renseignements.

(1) Voir l'annonce ci dessus.

Notre compagne, Mme de Villeneuve (A. Villepigue), nous recommande comme séjour de vacances « *Coup de vent* », la jolie villa que ses amies Mme et Mlle Motheau possèdent sur la plage de *Quiberville-sur-Mer*, près Dieppe. Ces dames y accueillent pendant les trois mois d'été, des dames et des jeunes filles, françaises ou étrangères, à qui elles s'efforcent d'organiser des distractions variées, dans le cadre de la vie familiale. S'adresser à Mme Motheau, 39, rue Michel-Ange, 16^e. Tél. : Aut. 07-66.



Une de nos jeunes camarades, qui prépare une licence de droit et une licence de lettres, désirerait, au mois d'octobre prochain, être *logée au pair* dans une famille, en échange de répétitions qu'elle pourrait donner.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Delzant, Secrétaire de l'A.



Mme Delzant a reçu plusieurs demandes de *séjours de vacances comme institutrice au pair*, et prie qu'on s'adresse à elle pour tous renseignements.



Mme Lescamela, Présidente de l'A. des Anciennes Elèves du Lycée de Pau, nous informe que son A. organise, dans les environs de *Pau*, aux *Forges d'Abel*, un *camping* pour le mois d'*août*, dont le prix est de 14 fr. par jour.

Le camping, qui se fait dans une maison pourvue d'un matériel de couchage rustique, est ouvert aux membres de toutes les Associations faisant partie de l'Union et présentées par les présidentes.

Ecrire à Mme Lévy, 9, rue Pasteur, à Pau.

II. Société de Bienfaisance

Cercle Amical

Les réunions, précédant la fête tant attendue de mai, sont toutes imprégnées d'agitation, de mouvement ! On doit d'abord décider du programme, choisir les « artistes » ; c'est très palpitant de faire ses débuts sur la scène du Lycée !... Puis on arrête les dates des répétitions, enfin, et surtout, on va bien vite se grouper autour de Mme Mansoy, afin de mettre au point les chœurs.

Malgré tout cela, nous avons quand même eu, en mars, le temps et le plaisir d'entendre Mme Jeangirard nous parler du système horaire dans les différents pays d'Europe et d'Amérique ; en avril, de faire plusieurs tours de danse grâce à une ancienne élève, Jane Judalais, qui, avec si bonne grâce, joua au piano, des accords entraînants.

En mai, donc, grande fête annuelle où nos jeunes filles sont si heureuses d'amener leurs invités : mamans, petits frères, grandes et petites sœurs. Des « Anciennes » du Cercle, maintenant mamans, nous ont conduit leurs bébés et c'est un brouhaha joyeux !

Grâce à Mlle H. Weil, qui se dépense toujours sans compter pour mettre au point comédie et danses, nous avons eu un programme des mieux réussis, exécuté entièrement par des jeunes filles du Cercle. Tour à tour on applaudit chaleureusement : une saynète amusante, très gentiment jouée par cinq de nos plus jeunes habituées ; une Tyrolienne, aux costumes chatoyants.

M. et Mme BERGER-LHEUREUX (L. DUSART)

Peinture-Dessin. — Restauration de Tableaux. —

Composition Décorative. — Ancien et Moderne. —

Cours. — Rentoilage. —

Leçons Particulières. — Dévernissage.

75, Boulevard du Montparnasse (6^e)

Tous les jours, de 13 à 16 h., et sur rendez-vous.

dansée avec beaucoup d'allure et de grâce ; une Bourrée toute joyeuse et entraînant, accompagnée de chœurs du pays harmonisés par Julien Tiersot. D'autres chœurs, classiques ou populaires, furent conduits par Mme Mansoy, et récoltèrent un beau succès. Mme Dumont-Rouffilange nous fit le plaisir de nous chanter quelques morceaux : un fragment d'*Iphigénie en Tauride*, de Glück, *Lettre de femme*, de Huret, et un poème de Guy Ropartz. Pour terminer, Mlle Hélène Rott nous fit rire aux larmes en déclamant et mimant des scènes irrésistiblement drôles ; elle eut son grand succès habituel.

Avant de se séparer sur une si bonne impression, le réfectoire nous ouvrit ses portes pour un goûter appétissant : pains au lait, croissants, chocolat, gateaux, sirops. On prit rendez-vous pour le 19 juin, pour la promenade, dont Mme Delzant veut bien prendre la direction.

Mme la Directrice nous avait fait le grand plaisir d'assister à cette fête familiale ; nous avons été très touchées de son geste bienveillant, et nous l'en remercions très vivement.

Réunions de Bienfaisance

La réunion de mars étant supprimée par suite des vacances de Pâques, avril nous trouva réunies assez nombreuses ; en mai, la proximité des inscriptions pour les colonies de vacances rendit la réunion plus courte.

Nous apprenons avec une gratitude émue que notre chère Mlle Dugard a laissé une somme de 1.000 fr. pour être partagée entre l'Association et la Société de Bienfaisance. C'est donc 500 fr. qui vont être employés à soulager des misères en son nom et en souvenir d'elle. Mmes Delzant, Castier et Dumont, Milles Hécart et Feist, visiteuses fidèles, rendent compte de leurs enquêtes.

Mme Delzant suit de très près la famille Dejongh : père tuberculeux, malheureusement sans aucun espoir de guérison, une maman qui travaille très dur toute la journée, aux messageries Hachette et 2 enfants dont elle se voit forcée d'être séparée. C'est un cas très triste. Un crédit de 50 fr. est ouvert à Mme Delzant pour leur apporter quelques secours en nature ou en espèces.

Mme Castier nous apprend que les enfants Corda sont partis à Villeneuve-sur-Lot et se portent très bien. Nous avons dû donner 200 fr. pour aider au départ et verserons 200 fr. par mois, la pension pour les 2 enfants, étant de 500 fr. C'est évidemment une lourde charge, mais nous ne pouvons nous y soustraire, c'est une question de vie ou de mort.

Des paquets d'épicerie ont été envoyés aux familles Rosset, Sarrot, chez les Daufas aussi, où il y a 5 enfants dont l'ainé a 9 ans 1/2. Le père chôme et la mère doit nourrir tout ce petit monde de son salaire de blanchisseuse.

La famille Alavoine est visitée par Mme Dumont : 7 enfants, une maman dont la radiographie a dépisté un poumon très voilé. Un matelas en supplément étant nécessaire d'urgence, nous allons leur en procurer un par l'Abri. Leur rêve serait de s'installer à la campagne !

Nous avons appris la naissance d'un bébé chez Mme Authier, une ancienne du Cercle. Depuis la mort de la mère, ses 3 sœurs vivent chez elle ; Mlle Hécart les suit régulièrement.

Enfin, Mlle Scott nous dit avoir reçu une lettre vraiment touchante d'une ancienne protégée qui, hors d'affaire maintenant par son remariage, nous annonce qu'elle n'a plus besoin d'aide et nous envoie un paquet d'objets de layette. S. Feist la visitait lorsqu'elle se trouva veuve avec 3 enfants et avait su gagner sa confiance. C'est une preuve de plus de tout le bien que peuvent faire les visiteuses et combien intéressante est leur œuvre.

III. Notes et Informations

Préfecture de Police

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS

à six emplois de

RÉDACTEUR STAGIAIRE

Concours : 14 novembre 1932 ; clôture du registre d'inscription des candidats : 5 octobre 1932.

Les concours sont accessibles aux hommes et aux femmes.

Conditions requises

Sont seuls admis à prendre part aux concours :

Les licenciés en droit, ès lettres ou ès sciences, les docteurs en médecine, les anciens élèves des Ecoles Polytechnique, Centrale, Navale et de Saint-Cyr, ayant satisfait aux examens de sortie, les anciens élèves de l'École Normale Supérieure, les élèves diplômés de l'École des Chartes et de l'École des Sciences Politiques, les anciens élèves de l'Institut National Agronomique pourvus du diplôme d'Ingénieur agronome, les anciens élèves des Ecoles Nationales vétérinaires pourvus du diplôme de Docteur vétérinaire délivré par les Facultés de Médecine de Paris, Lyon et Toulouse, les titulaires des certificats d'aptitude au professorat des Ecoles normales primaires, les candidats bacheliers pourvus du certificat d'études administratives et financières délivré par la Faculté de Droit de Paris.

Les dames âgées de 21 ans au moins et de 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du Concours, pourvues soit d'un des diplômes énumérés ci-dessus, soit du Certificat d'aptitude à l'Enseignement secondaire dans les Lycées et Collèges de jeunes filles, ainsi que les anciennes élèves de l'École Normale Supérieure d'Enseignement secondaire pour les jeunes filles (Sèvres).

A titre transitoire, le baccalauréat ne sera pas exigé des candidats pourvus du certificat d'études administratives et financières, qui auront déjà pris part antérieurement au concours.

Inscription

Les candidats doivent produire sans délai les pièces suivantes :

1^o une demande d'admission à prendre part au concours sur papier timbré à 3 fr. 60.

2^o une expédition authentique, de moins de 3 mois de date, de son acte de naissance sur papier timbré à 5 fr. 40.

3^o 0 fr. 60 en timbres-poste, coût de l'extrait du casier judiciaire, qui sera demandé directement par l'Administration de la Préfecture.

4^o celui des diplômes énumérés ci-dessus, dont il est titulaire ou une pièce établissant qu'il a satisfait aux examens de sortie d'une des Ecoles mentionnées ci-dessus.

5^o une photographie d'identité de date récente, de face et sans chapeau.

Dès réception de sa demande, l'Administration envoie à chaque candidat une notice des renseignements que celui-ci doit retourner immédiatement remplie à la Préfecture de Police.

Avant le Concours, les candidats subissent une visite médicale et doivent être reconnus aptes par le Médecin-Chef de la Préfecture de Police.

Les *traitements* de Rédacteur comprennent 6 classes. Les appointements annuels de la 6^e classe sont 14.000 fr. Ceux de la 1^{re} : 30.000 fr.

L'avancement est biennal.

Les fonctionnaires de la Préfecture de Police reçoivent quel que soit leur traitement, une indemnité annuelle de résidence de 2.240 francs.

Ils ont droit, en outre, comme indemnité pour charges de famille, à 600 fr. pour le 1^{er} enfant ; 960 pour le 2^o ; 1.500 pour le 3^e ; 1.920 à partir du 4^e.

Mme Delzant, Secrétaire de l'A., se tient à la disposition de celles de nos camarades qui lui en témoigneraient le désir pour les renseigner sur les matières du concours.

**HOPITAL FRANCO-MUSULMAN DE PARIS
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

RECRUTEMENT DES INFIRMIÈRES

Le département de la Seine a décidé de créer dans la banlieue parisienne, à Bobigny, un hôpital qui sera réservé aux malades musulmans de l'Afrique du Nord, des Colonies, pays de protectorat ou de mandat, en résidence à Paris et dans le département de la Seine.

En vue de recruter et de former les infirmières et surveillantes nécessaires au fonctionnement de l'hôpital, il sera ouvert le 1^{er} octobre 1932, à Paris, une école qui recevra les élèves en provenance, soit de la métropole, soit de l'Afrique du Nord, au nombre d'environ 50.

Conditions de recrutement. — Les candidates devront être de nationalité française ou sujettes ou protégées françaises originaires d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc. Elles devront en outre satisfaire aux conditions suivantes :

Conditions d'âge : vingt-deux ans au moins et trente-huit ans au plus.

Connaissances requises. — Les candidates devront faire preuve de connaissances générales suffisantes. Elles devront subir un examen d'entrée, comportant une dictée, servant également d'épreuve d'écriture courante, une composition française sur un sujet ne nécessitant aucune connaissance spéciale (2 heures) et deux problèmes d'arithmétique (1 h. 1/2).

Seront dispensées de l'examen d'entrée les candidates possédant le brevet élémentaire ou tout autre diplôme ou certificat supérieur ou équivalent (baccalauréat, certificat d'études secondaires, brevet supérieur, brevet d'enseignement primaire supérieur, certificat de fin d'études, etc.).

Les candidates dispensées ou non de l'examen d'entrée, ne seront admises en qualité d'élèves que si elles satisfont à un

examen médical établissant qu'elles ont une parfaite validité physique et la santé reconnue indispensable à l'exercice de la profession d'infirmière. Elles devront subir, en particulier, un examen radiographique au point de vue pulmonaire.

Les candidates habitant l'Afrique du Nord pourront être reçues élèves si elles ont subi avec succès l'examen devant une Commission locale qui en délivrera certificat et attestera après enquête et examen médical leur bonne moralité et leur validité physique.

A la fin de la première année d'études, les élèves subiront un examen théorique et pratique devant les professeurs de l'école. Les élèves dont les notes ne seront pas reconnues satisfaisantes, devront, si l'Administration le juge nécessaire, recommencer l'année d'études qu'elles viendront de terminer. Celles dont les notes seront jugées absolument insuffisantes ne seront pas admises à prolonger leur séjour à l'école.

Avantages accordés aux élèves

Le régime auquel seront soumises les élèves dépendra de leur situation de famille. Celles qui n'auront pas de domicile à Paris seront astreintes à vivre au « Foyer des élèves infirmières ». L'internat y sera gratuit. Elles bénéficieront en général des avantages accordés aux élèves de l'internat de la Salpêtrière et notamment d'une somme pour argent de poche. (Cette somme s'élève à la Salpêtrière à 75 francs par mois).

Les élèves ayant un domicile à Paris pourront recevoir une bourse dont le montant pourra atteindre celui des émoluments que reçoivent les infirmières adjointes des établissements hospitaliers, savoir :

Traitement	9.000 »
Indemnité de résidence ..	2.240 »

Les avantages précités seront accordés, non à titre de traitement, mais de bourse d'études, et à condition que les élèves s'engageront :

- 1° A consacrer huit heures par jour, pendant la durée de

leur stage d'élèves infirmières aux cours théoriques et aux exercices pratiques qui leur seront demandés et aux divers services qui pourront leur être imposés dans les établissements départementaux d'assistance et les hôpitaux de l'Assistance publique ;

2° A servir pendant cinq ans à l'Hôpital Franco-Musulman, après l'obtention du certificat de fin d'études, ou à rembourser le montant intégral de leur bourse si elles refusent d'entrer dans les cadres de cet hôpital ou d'y rester le minimum de temps requis. En cas de maladie, pendant la durée du contrat, l'administration se réserve le droit de prolonger l'engagement d'un temps égal à l'absence pour maladie.

Avantages de carrière

Les élèves qui auront subi avec succès l'examen de sortie pourront être titularisées dans les cadres de l'Hôpital Franco-Musulman en qualité d'*infirmières*. Indépendamment de l'*indemnité de résidence et de l'indemnité de charges de famille*, ci-dessus indiquées, elles bénéficieront de l'échelle de traitement (arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1930) allant de 10.600 (4^e classe) à 16.800 fr. (surveillante de 1^{re} classe).

Les traitements subissent une retenue de 6 o/o (soit 600 à

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DÉMÉNAGEMENTS		
PARIS BANLIEUE	PROVINCE ÉTRANGER	
VASTES GARDE- MEUBLES MODERNES		CADRES ET WAGONS CAPITONNÉS
R. GUEUSQUIN et C^{ie} Siège Social : 42-44, rue Orfila, PARIS (20 ^e) (près la Place Gambetta). Tél. : Mémilm. 85-68. Sur demande un Inspecteur se rend à domicile et traite à forfait. <i>A défaut envoyer une liste détaillée du mobilier.</i>		
REMISE SPÉCIALE AU CORPS ENSEIGNANT ET AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION		

1.000 fr. par an, selon le grade), pour constitution d'une pension de retraite qui, à cinquante-cinq ans d'âge et trente ans de services atteint les 2/3 du traitement.

Ces traitements sont maintenus pendant un délai d'un an en cas de congé de maladie. En outre, les agents ont droit à trente jours de congé payés par an.

La connaissance certifiée de l'arabe ou du berbère donnera droit à une indemnité spéciale.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions on pourra s'adresser à la Préfecture de la Seine, Service de l'Assistance départementale, 3^e bureau, 2, rue Lobau, Paris, 7^e.



MARIAGES & CÉRÉMONIES
FÊTES RELIGIEUSES & SPORTIVES
VENTES DE CHARITÉ
Société Anonyme des Anciens Etablissements
PRADEL & C^{ie}
au Capital de 4.300.000 fr.
44 à 52, Rue Mademoiselle, Paris, XV^e

*Décorations & Marquises aux Eglises
et aux Domiciles... Garnitures de Plantes
et Fleurs - Voitures automobiles...
Imprimerie de luxe, gravure, Lithogr^{ms}, Typogr^{ms}*

— Sur demande un Représentant
se rend à domicile

▼ Téléphone

Séjour : 02-32 (3 lignes groupées)

Orientation Professionnelle et Placement

Un SERVICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (renseignements, documentation, conseils) fonctionnera en *juillet et octobre, les mardis et vendredis, de 3 à 5, 4, rue de Chevreuse, à l'Union des Françaises Diplômées. Mlle Caron, directrice honoraire du Lycée Fénelon, assurera la permanence le mardi.*

On pourra également la consulter de 3 à 6 le mercredi au *Foyer international des Etudiantes, 93, boul. St-Michel, 5^e.*

Rappelons enfin à celles d'entre nous qui cherchent à s'occuper ou qui ont à offrir des emplois, qu'elles peuvent s'adresser au service de *Placement de l'Union, le vendredi après-midi de 14 à 16 heures et le mardi matin de 10 à 11 heures.*

TABLE DES ANNONCES

Ameublement

GALERIES BARBÈS, 55, boulevard Barbès. Vous y trouverez tout ce qui concerne l'ameublement. Demandez leur album gratuit. n° 516. Remise accordée aux professeurs et aux anciennes élèves.

Ameublement — Décoration

Maison Maurice WIMPHEN, 25, faubourg St-Antoine. Remise de 5 0/0 aux membres de l'A.

Voyages et séjours de vacances

MON VOYAGE, 9, rue de la Michodière ; VOYAGES VILLÉGIA, 22, rue St-Martin, vous enverront sur simple demande leurs très intéressants programmes.

Vacances en Angleterre, chez M. Murton, « Roma », Herne Avenue, Herne Bay, Kent.

Pension pour dames et jeunes filles à « Coup de vent », Quiberville-sur-Mer, écrire Mme Motheau, 39, rue Michel-Ange.

Dentiste

Jacques-B. CHERCHEVSKY, 46, rue de Passy.

Déménagements

GUEUSQUIN ET CIE, 42, rue Orfila, Remise au Corps Enseignant et aux Sociétaires.

Disques — T. S. F. — Phonos — Pianos

LABROUSSE, 41, boulevard des Batignolles, 51, rue de Rivoli. Conditions spéciales aux membres de l'Association.

Librairie-Papeterie

POTIER, 55, avenue Mozart, librairie classique et générale.

Optique, travaux photographiques

CUSIN, 5, chaussée du Pont-de-Grenelle, maison spécialisée.

Organisation pour cérémonies

PRADEL ET CIE, 44 à 52, rue Mademoiselle.

Salons pour Réunions de Famille

VIANEY, 98, quai de la Rapée. Conditions spéciales aux sociétaires.

Les aliments NESTLÉ s'imposent pour les tout-petits. Jeunes mamans, achetez la layette TETRA.

Enseignement féminin

Carrières commerciales :

ÉCOLE DU HAUT ENSEIGNEMENT COMMERCIAL, 15, rue Mayet ; ÉCOLE COMMERCIALE, 38, rue de Naples ; JAMET-BUFFEREAU, 96, rue de Rivoli.

Carrières scientifiques :

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE, 292, rue St-Martin.

ÉTUDES CHEZ SOI, cours par correspondance. Ecole Universelle, 59, boulevard Excelemans.

COURS DE RELIURE, Bataille, 35, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine.

COURS DE PEINTURE, DESSIN, M. et Mme Berger-Lheureux, 75, boulevard Montparnasse.

CULHAM COLLEGE, Biarritz, enseignement pendant les vacances, milieu anglais.

Le Gérant : A. COUESLANT.